



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal – Mairie - sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2026

PRESENTS : MM SIMONNEAU Richard, DUWOYE Pierre-Yves, LEMOINE Christine, BARBE Laurent, DHAEZE-LABOUDIE Corinne, MAGNONNEAU Pierre, D'ALMEIDA Christine, NADYMUS Nathalie, SALLEMBIEN Sébastien, DUSSOUBS Géraldine, LALANDE Mickaël, PAUZET-FAVRE Aurélie, PORTIER Valérie, SALAGNAT Anthony, BARBIER Charles-Henri, MARCHAUD Alice, WEISS Régis.

ABSENTS EXCUSES : AUGRIS Isabelle, VIGNAUD Jean-François

Madame Isabelle AUGRIS donne procuration à Monsieur Sébastien SALLEMBIEN

Monsieur J-François VIGNAUD donne procuration à Madame Alice MARCHAUD

Secrétaire de séance : Anthony SALAGNAT

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent CHAPUT Président du F.C.C.O qui a demandé une intervention auprès de l'Assemblée.

Monsieur Laurent CHAPUT présente le club de football, en entente avec les communes de Champsac et Cussac depuis 1996, regroupant 230 licenciés dont une centaine de filles, une quarantaine de bénévoles, une école de foot dynamique et encadrée, reconnue par le district et la ligue.

Avant toute chose, il tient à remercier la municipalité, les équipes techniques de la commune, les éducateurs et bénévoles pour leurs aides précieuses.

Il énumère ses demandes pour le club :

« passer » l'aérateur sur le stade, mettre des engrais de fonds sur l'herbe, capter l'eau se trouvant derrière la buvette, réparer les 2 spots de lumière se trouvant sur le petit stade, enlever les cellules (intérieur + extérieur) de détecteurs de présence ou les neutraliser.

De plus, il rajoute, que le foyer mis à disposition à la cité Prévost, n'est pratiquement plus occupé, du fait de son éloignement du nouveau stade de football.

Le club souhaiterait avoir un local à proximité du stade, il libèrerait ainsi le foyer occupé.

Avant la fin de son intervention, il rappelle à l'Assemblée que le club est toujours en recherche de bénévoles.

Dès l'ouverture de la séance à 19h15, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 07 avril 2026.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – DELIBERATIONS

01 – Modification de la composition du CCAS (Centre communal d'Action Social)

Président : Monsieur Richard SIMONNEAU

Cinq élus : Madame D'ALMEIDA Christine

Madame NADYMUS Nathalie

Madame DUSSOUBS Géraldine

Madame AUGRIS Isabelle

Madame PORTIER Valérie

Quatre nommés :

- Monsieur FRICONNET Yves (UDAF 87 Union Départementale des Associations Familiales 87)
- Madame DEMAY Hélène (représentant des personnes handicapées)
- Madame NICOLAS Régine (représentant des associations de retraités et de personnes âgées)
- Madame WAFLART Annie (représentant d'association qui oeuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** de retenir la liste ci-dessus désignée

Annule et remplace la délibération 2026-034

02- Constitutions des commissions communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal son projet de création des commissions communales comme suit :

- **Commission des Travaux et services techniques**
- **Commission Education école primaire et associations**
- **Commission urbanisme, habitat, développement économique, développement durable**
- **Commission d'Appel d'offres**
- **Commission communication - Culture**
- **Commission liste électorale**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide à l'unanimité de créer les commissions communales ci-dessus désignées ; la composition de chaque commission sera annexée à la présente délibération.**

COMMUNE D'ORADOUR-sur-VAYRES

Commissions des travaux et services techniques

TRAVAUX et SERVICES TECHNIQUES

Responsable : Madame LEMOINE Christine

**Monsieur BARBE Laurent
Monsieur MAGNONNEAU Pierre
Monsieur LALANDE Mickaël
Madame MARCHAUD Alice**

Attributions : suivi des chantiers et travaux en cours, programmation des travaux, suivi de l'état des bâtiments et de la voirie.

Gestion du personnel technique, suivi de l'entretien du matériel

Commissions éducation école primaire et associations

ECOLE

Responsable : Madame DHAEZE-LABOUDIE Corinne

**Monsieur SALLEMBIEN Sébastien
Madame PORTIER Valérie
Monsieur SALAGNAT Anthony
Madame MARCHAUD Alice**

Attributions : gestion de l'école primaire (personnel, cantine, équipements)
relations avec enseignants, gestion du périscolaire et de la garderie

ASSOCIATIONS

Madame NADYMUS Nathalie
Monsieur SALLEMBIEN Sébastien
Madame PAUZET-FAVRE Aurélie
Madame AUGRIS Isabelle
Monsieur VIGNAUD Jean-François
Monsieur WEISS Régis

Attributions : relations aides et soutiens aux associations

Commissions Urbanisme, Habitat, Développement Economique, Développement Durable

Responsable : Monsieur BARBE Laurent

Madame LEMOINE Christine
Madame PAUZET-FAVRE Aurélie
Monsieur BARBIER Charles-Henri
Monsieur VIGNAUD Jean-François
Monsieur WEISS Régis

Attributions : gestion du PLUI, Enquêtes publiques (chemin, terrain...)
environnement et développement économique

GESTION DU PARC LOCATIF

Madame NADYMUS Nathalie
Madame PAUZET-FAVRE Aurélie
Madame DUSSOUBS Géraldine
Madame PORTIER Valérie
Madame MARCHAUD Alice

Attributions : suivi des locations appartements, salle des fêtes, chapiteaux, états
des lieux, gestions des clés

Commission des Appels d'Offres (CAO)

Président : Monsieur SIMONNEAU Richard

Titulaires : Monsieur BARBE Laurent
Monsieur MAGNONNEAU Pierre
Monsieur LALANDE Mickaël

Suppléants : Madame LEMOINE Christine
Madame MARCHAUD Alice
Monsieur DUWOYE Pierre-Yves

Attributions : rédaction cahier des charges, analyse et suivi des appels d'offres

Commissions Communications - Culture

Responsable : Monsieur MAGNONNEAU Pierre

Monsieur BARBE Laurent
Monsieur SALAGNAT Anthony
Monsieur BARBIER Charles-Henri
Monsieur VIGNAUD Jean-François

Attributions : relation avec la presse, rédaction du bulletin municipal

AFFICHAGE DANS LES VILLAGES

Les Ollières	Nathalie NADYMUS
Parade	Régis WEISS
La Barbarie	Géraldine DUSSOUBS
La Poumérولية	Mickaël LALANDE
Les Tuilières	Christine D'ALMEIDA
Fressignas	Christine LEMOINE
Manvin	Christine D'ALMEIDA
Puymoreau	Christine LEMOINE
La Pouze	Christine LEMOINE
Les Chalards	Christine LEMOINE
Fougeras	Anthony SALAGNAT
Les Bregères	Nathalie NADYMUS

Commission Liste Electorale

Responsable : Madame LEMOINE Christine

Madame NADYMUS Nathalie

Madame AUGRIS Isabelle

Madame MARCHAUD Alice

Attributions : gestion et suivi des électeurs

03 – Dépôt d'une demande de permis de construire pour l'aménagement d'une salle de réception dans une grange existante située « Aux Chapelles »

Monsieur l'Adjoint au Maire, en accord avec Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée la demande de permis de construire pour l'aménagement d'une salle de réception dans une grange existante.

Il précise la destination des travaux réalisés :

L'accès principale à la salle ainsi que la sortie de secours (de plain-pied) seront situés en façade nord-est, donnant sur une cour devant la salle.

Des sanitaires et la cuisine seront créés sous la mezzanine. La cuisine sera constituée d'un espace préparation avec cuisson et d'un espace plonge séparés par une cloison. Les sanitaires auront également un accès sur l'extérieur.

Le montant des travaux du projet hors études et architecte est estimé à 325 000 € ht

De plus, il ajoute que le projet est assujéti aux dispositions des établissements recevant du public portant sur la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP. Le classement sera de type L de 5^{ème} catégorie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire au nom de la commune et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

04 – Validation de la proposition de la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre des travaux de l'aménagement d'une salle de réception dans une grange existante :

Monsieur l'Adjoint au Maire, en accord avec Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée la proposition de la mission SPS retenue par la commission travaux concernant le projet de réhabilitation d'une salle de réception dans une grange existante. Il précise que cette offre était la plus économiquement favorable.

La définition de la mission est la suivante : coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase conception et réalisation pour une opération de 2^{ème} catégorie.

Le coût de la mission s'élève à 2 800.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Accepte les devis de l'entreprise Dekra concernant la proposition de la mission SPS pour le projet de réhabilitation d'une salle de réception dans une grange existante pour un montant de 2 800.00 € ht

-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

05 – Validation de la proposition de la mission CT (Contrôle Technique construction) dans le cadre des travaux de l'aménagement d'une salle de réception dans une grange existante :

Monsieur l'Adjoint au Maire, en accord avec Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée la proposition de la mission CT retenue par la commission travaux concernant le projet de réhabilitation d'une salle de réception dans une grange existante. Il précise que cette offre était la plus économiquement favorable.

La définition de la mission est la suivante : Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables, sécurité des personnes dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) et IGH (Immeuble de Grande Hauteur), Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées, vérification après travaux soumis à permis de construire ou autorisation de travaux et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées.

Le coût de la mission s'élève à 3 565.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Accepte les devis de l'entreprise Dekra concernant la proposition de la mission CT pour le projet de réhabilitation d'une salle de réception dans une grange existante pour un montant de 3 565.00 € ht

-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

06 – Validation de la proposition de repérage amiante et plomb AVANT travaux dans le cadre des travaux de l'aménagement d'une salle de réception dans une grange existante :

Monsieur l'Adjoint au Maire, en accord avec Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée la proposition de la mission repérage amiante et plomb AVANT travaux concernant le projet de réhabilitation d'une salle de réception dans une grange existante.

Le coût de la mission s'élève à 475.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Accepte les devis de l'entreprise AC Environnement concernant la proposition de la mission de repérage amiante et plomb AVANT travaux pour le projet de réhabilitation d'une salle de réception dans une grange existante pour un montant de 475.00 € ht

07 – Demande de subvention CTD (Contrats Territoriaux Départementaux), DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Travaux de l'aménagement d'une salle de réception dans une grange existante

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la réflexion menée pour aménager la grange des chapelles autrefois utilisée comme ateliers techniques.

Il précise, que régulièrement cette grange est empruntée afin de servir d'annexe à l'Espace Robert Morange pour faciliter le déroulement des différentes manifestations.

Monsieur le Maire propose de réaliser des demandes de subventions dans le cadre des CTD et de DETR.

Pour information, le coût estimatif global de l'opération s'élève à 370 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** de retenir le projet d'aménagement d'une salle de réception dans une grange existante située « Aux Chapelles »
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD, de l'Etat dans le cadre de la DETR
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

08 – Demande de subvention complémentaire 2026 « Comité FNACA »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la dissolution du Comité FNACA d'Oradour sur Vayres fin 2025.

Le comité local de Cussac a accepté de recueillir les adhérents de ce comité.

De ce fait, Monsieur le Président du Comité FNACA de Cussac demande qu'une subvention complémentaire leurs soit versée.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention complémentaire de 50 € soit versée, portant ainsi le montant versé en 2026 à 100.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **accepte** le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 50.00 au Comité FNACA Cussac.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette réalisation

09 – Tarification des transports scolaires à compter de la rentrée de septembre 2026 et pour les rentrées 2027 et 2028

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nouvelle tarification annoncée et appliquée depuis la rentrée 2023 par la Région Nouvelle Aquitaine concernant les transports scolaires.

Comme c'était annoncé une augmentation présentant successivement des hausses de 3.5% à chaque rentrée scolaire pendant 3 ans a été appliquée.

Monsieur le Maire informe que pour les rentrées 2026, 2027 et 2028 il sera renouvelée chaque année une hausse de 2 %.

Monsieur le Maire rappelle la participation financière de la commune (AO2) en fonction des tranches et du quotient familial des familles fixées par la Région Nouvelle Aquitaine pour les élèves du primaire et du secondaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'augmenter successivement de 2 % pour les rentrées 2026, 2027 et 2028 le montant de la participation de la commune (AO2) en fonction des tranches, du quotient familial et de la hausse appliquée à savoir :

Tranche	A ce jour	Septembre 2026	Septembre 2027	Septembre 2028
1	0	0	0	0
2	0	0	0	0
3	33	34	35	36
4	44	45	46	47
5	46	47	48	49
Non Ayant Droit	49	50	51	52
Navette RPI	0	0	0	0

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les nouveaux tableaux tarifaires avec la Région Nouvelle Aquitaine

10 – Avis sur le projet de réaménagement du dojo situé « aux Mottes » en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) + modification des ateliers techniques

Monsieur l'Adjoint au Maire, en accord avec Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée le projet datant de 2024, de transformer l'ancien dojo situé « aux Mottes » en accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants fréquentant le centre de loisirs et/ou le Jeun's club de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Il rappelle qu'actuellement cet accueil est réalisé dans la zone artisanale des Garennes et que les locaux sont vétustes et plus adaptés. Le nombre de jours d'occupation est d'environ 105 jours par an. Le coût de l'opération serait supporté par la Communauté de Communes Ouest Limousin et par la Commune.

Le projet est en constante évolution du fait des normes exigées et des demandes des différents partenaires financiers (CAF, PMI...)

Aujourd'hui, une surface d'un minimum de 100 m² est exigée en fonction des effectifs. De ce fait, plusieurs solutions sont envisagées, à savoir réaliser une construction neuve, agrandir le dojo existant ou occuper un local déjà crée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se positionner sur ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Confirme** la volonté de mettre tout en œuvre pour conserver le centre de loisirs et Jeun's Club sur le territoire de la commune
- **Attends** pour étude les différentes propositions faites par la Communauté de Communes Ouest Limousin

2 – RAPPORT DU MAIRE

- La validation d'un devis de plaques rectangle 1200x250 alu pour fixer sur les blocs béton servant de barrière de sécurité lors des manifestations à l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 1 846.40 € ht
- La validation d'un devis de fournitures de bureau (papier A4 + A3) à Lyreco pour un montant de 541.84 € ht
- La validation d'un devis de fournitures de bureau à Lyreco pour un montant de 100.01 € ht
- La validation d'un devis de fournitures de bureau à Lyreco pour un montant de 117.77 € ht
- La validation d'un devis de fournitures de bureau à Lyreco pour un montant de 181.16 € ht
- La validation d'un devis d'extincteurs + signalétique pour la chaufferie (granulés bois de l'école) à Chubb pour un montant de 385.89 € ht
- La validation d'un devis de parution presse « Magazine d'Eté » à Centre France Pub pour un montant de 488.00 € ht
- La validation d'un devis d'étude faisabilité pour réhabilitation d'une grange et transformation en bureaux à BET Hemery pour un montant de 3 100.00 € ht
- La validation d'un devis de travaux « extracteur d'air pour la cuisine de l'école » à EGDS pour un montant de 723.59 € ht
- La validation d'un devis d'achat lit en 90 x 190, matelas, sommier + pieds + alèse à But pour un montant de 362.47 € ht pour le local SDF
- La validation d'un devis d'achat de clé USB pour signature ACTES à Certeupe pour un montant de 438.00 € ht
- La validation d'un devis de fournitures divers pour les services techniques à Foussier pour un montant de 311.07 € ht

3 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'arrêté Préfectoral portant refus d'une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS « Les Moulins de l'Eau Plaidée ».

Le Conseil Municipal avait délibéré le 17 juin 2025 (2025-041).

Messieurs les Adjoints, et membres de la commission de travaux vont se rapprocher de Monsieur ZANNONI Raphael compagnons du tour de France afin de finaliser son projet de halle, classé « chef d'oeuvre »

La commission travaux étudiera prochainement les travaux à réaliser sur la mise en lumière intérieur et extérieur de l'église et sur la possibilité de modifier le système de chauffage du parc locatif de la cité Prévost.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la date de la fête foraine approche, qu'il est nécessaire de nommer un régisseur titulaire et suppléant, Mesdames DUSSOUBS Géraldine et FAVRE Aurélie se proposent.

La commission travaux s'est réunie à plusieurs reprises, il a été défini à chaque membre de la commission sa mission afin de progresser dans l'avancement des travaux :

Mickaël LALANDE : chemins des trois rivières en collaboration d'Epineux débroussaillage, travaux au local chasse

Alice MARCHAUD : mobilier salle du Conseil Municipal, installation de nouveau jeux enfants (parc ou autres), signalétique écopoint

Pierre MAGNONNEAU : peinture et insonorisation salle du Conseil Municipal, peinture bureau de Monsieur le Maire, travaux grange des Chapelles + dojo/jeun's club

Christine LEMOINE : travaux école, panneaux villages étoilés, city parc, travaux sanitaire cantine

Laurent BARBE : Gendarmerie, Impasse des Troubadours, voiries, retro-projecteurs salle CM

A la demande de la communauté de communes Ouest Limousin, un référent élus par commune sera nommé par commissions communautaires :

- Finances : Pierre-Yves DUWOYE
- Lecture Publique, vie associative, communication : Jean François VIGNAUD
- Développement économique et touristique, communication : Jean François VIGNAUD
- Urbanisme, Planification PLUI : Alice MARCHAUD
- Cycle de l'Eau, SPANC : Géraldine DUSSOUBS
- Petite enfance, enfance, jeunesse sport : Sébastien SALLEMBIEN
- Cohésion sociale : Valérie PORTIER
- Bâtiments : Pierre MAGNONNEAU
- Voirie : Christine LEMOINE
- Ordures ménagères : Christine LEMOINE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les réunions du Conseil Municipal se dérouleront le mardi soir et si possible le premier mardi du mois.

Monsieur Régis WEISS se porte volontaire pour être le référent élu déchets & économie circulaire du SYDED.

Une rencontre pour présentation avec l'ensemble des élus et du personnel aura lieu le jeudi 04 juin 2026 à 19 heures salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.